

CGC Finances Publiques
Bâtiment Turgot/Télédoc 909
86/92 Allée de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12



01.53.18.00.69 / 01.39 / 01.73
Nous contacter :
cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr
Notre site :
www.cgc-dgfp.info

AFIPA- IP - CAPN n° 2

NOS PROPOSITIONS

Les enjeux des élections 2018 – page 1
Nos positions - page 2
Nos revendications - pages 3 et 4

29 novembre - 6 décembre 2018

La CGC défend les carrières des AFIPA et des IP
Votez pour la CGC aux élections professionnelles de 2018 !

IP - AFIPA : votez CGC Finances Publiques, c'est voter « utile » pour un syndicat qui vous représente au Conseil supérieur de la Fonction Publique d'Etat (CSFPE) et dans les groupes de travail A+ de la DGFIP.

Pour donner du « poids » aux revendications des IP et des AFIPA, la CGC Finances Publiques présente des listes en CAPN n° 2 (liste IP et liste AFIPA), au CTM (un IP est tête de liste) et au CTR (avec un IP en tête de liste).

Pourquoi voter pour la CFE-CGC ?

La CFE-CGC siège au Conseil Supérieur de la Fonction publique d'Etat et au Conseil Commun de la Fonction publique. C'est à ce niveau que sont débattus les sujets relatifs aux fonctionnaires (exemple PPCR, évolution de l'emploi, retraites, télétravail...). Les décisions prises au niveau Fonction publique sont ensuite déclinées à la DGFIP.

Il y a un intérêt à voter pour la CGC Finances Publiques lors des élections professionnelles de 2018 car elle pourra faire remonter ses propositions au niveau de la Fonction publique.

En quoi pouvons-nous vous aider ?

En raison de la composante de notre syndicat (cadres A et A+) , nous avons pu aider efficacement de nombreux collègues IP et AFIPA en difficulté dans leur métier et parfois avec leur hiérarchie. Nous les aidons également à obtenir une mutation/promotion ou à défendre leur carrière devant l'administration

Dans une approche collective, nous élaborons une communication sur l'évolution de la DGFIP pour mieux vous informer avec des articles de fond mis en ligne sur notre site ouvert à tous (www.cgc-dgfp.info) et en échangeant avec l'administration dans le cadre de réunions où

nous sommes force de proposition.

A la différence d'autres syndicats, nous ne mettons jamais en opposition les grades entre eux tout en prônant le principe de la hiérarchie des grades que nous avons toujours défendu.

Notre vision globale de la problématique des différents grades permet d'élaborer des propositions constructives et réalistes.

Voici un aperçu des positions de la CGC durant la mandature 2014-2018 et nos revendications pour le futur.

⇒ **Les positions de la CGC lors des discussions sur les grilles indiciaires PPCR :**

Lors des discussions PPCR, la CGC Finances Publiques réclamait l'indice terminal 1040 (HEA1) pour les IP et HEA (3 chevrons) sans contingentement pour les AFiPA.

Nous avons proposé plusieurs alternatives à la DG qui soutenait des positions minimalistes :

- soit retenir la grille indiciaire des directeurs de services pour les IP (indice terminal 1027) et celle d'attaché HC pour les AFiPA (jusqu'à HEA) ;
- soit une grille unique IP/AFiPA jusqu'à l'indice 1027 puis un accès par ES à 1040 pour les IP et un accès HEA automatique par tableau d'avancement pour les AFiPA jusqu'au 3^{ème} chevron.

Nous étions bien plus ambitieux que le syndicat spécialisé IP/AFiPA qui entérinait le choix de la DG de retenir la grille des attachés principaux pour les IP avec l'indice terminal 1015 (821 INM). Pour la CGC, le mode de recrutement des IP de la DGFIP est bien plus sélectif que pour les attachés principaux du reste de la Fonction publique d'Etat. Il en est de même pour les responsabilités qui leur sont confiées. **La CGC qui avait préconisé de retenir la grille des directeurs de services qui culmine à l'indice 1027 avait du sens.**

La CFDT et la CFTC ont soutenu des positions différentes. Pour la CFDT (article du 07/09/2016) le second grade d'expertise et d'encadrement doit être unique et donc comporter la fusion des grades d'IDiV et d'IP avec une grille linéaire jusqu'à l'indice 1015.

⇒ **Les positions de la CGC Finances Publiques pour les IP et les AFiPA :**

Le dispositif PPCR a été décliné à la DGFIP sur la base de grilles types choisies comme suit :

- attachés principaux pour les IP (indice terminal 821 INM / 1015 IB) ;
- attachés HC pour les AFiPA indices 1027 IB et échelon spécial HEA).

La CGC Finances Publiques réclame toute la déclinaison du dispositif PPCR selon les modalités suivantes :

- **Appliquer la notion de carrière sur deux grades sans attendre :** nous revendiquons de ne pas distinguer selon que le grade servant de référence à ce dispositif ait été obtenu par concours externe ou sélection interne. En l'état seul le concours externe est pris comme référence pour l'application de la carrière sur deux grades.

Cela permettrait à tous ceux qui ont passé une sélection d'accéder au grade supérieur à un moment de leur carrière :

- tous les IP accéderaient au grade d'AfiPA ;
- tous les AfiPA accéderaient au grade d'AfiP

Nos revendications

1 - Améliorer la formation professionnelle pour faciliter des parcours diversifiés :



La CGC constate que le malaise des cadres s'accroît au fil du temps et nous nous en faisons régulièrement l'écho auprès de la Direction Générale.

Nous sommes favorables à une diversification des parcours professionnels, y compris hors DGFIP, afin de valoriser l'expérience des cadres et d'offrir des opportunités d'épanouissement professionnel.

A titre d'exemple, nous proposons l'instauration d'une réelle formation pratique en amont de la prise de poste. Pour les nouveaux entrants sur des postes comptables – ou en changement de métiers - **nous demandons l'institution d'un stage pratique de 3 mois** sur un autre poste comptable autre que celui qui devra être occupé. Cette modalité aura pour effet d'éviter beaucoup de souffrance au travail résultant de difficultés d'adaptation et d'éviter certaines erreurs « d'aiguillage » (possibilité de rétractation à étudier).

Dans le même sens, **nous proposons d'ajouter aux formations théoriques, la mise en place de stages pratiques de 1 à 2 mois** pour les promus appelés à exercer des fonctions d'encadrement dans un service administratif.



2 - Améliorer les déroulements de carrière :

Pour les IP :

Nous réclamons la création d'un accès au statut de CSC 4 administratif (indice 1040) pour les IP du stock qui n'accèdent pas au grade d'AFiPA.

L'accès aux postes comptables indicés est très défavorable aux IP – A titre d'exemple, le quota d'accès aux postes comptables HEA est de 10%. Les quotas doivent être revus au regard du nouveau classement des postes comptables et des fusions de structures en cours.

Pour les AFiPA :

Nous revendiquons l'accès au HEA sans contingentement pour les AFiPA administratifs par application du tableau d'avancement.

Le nombre de nominations sur emplois de CSC HEA administratif est dérisoire pour les collègues AFiPA. Nous réclamons des nominations en plus grand nombre. Rappelons que la DGFIP réserve ce dispositif aux AFiPA qui renoncent ou n'ont plus la possibilité d'accéder au grade d'AFiP.

La logique de la DG pour le futur – d'ores et déjà mise en place – est de limiter le nombre d'IP reçus à cette sélection pour leur permettre de devenir presque tous AFiPA. Nous ne partageons pas cette vision du « flux » qui laisse inconsidérément sur le « carreau » les IP du « stock » pour lesquels aucune perspective d'avenir n'a été dessinée. Un grand nombre de cadres deviennent résignés et démotivés face à cette indifférence de l'administration, faute de « statut » valorisé et de perspective de débouchés. Nous demandons la prise de mesures fortes pour mettre fin à cette situation moralement catastrophique.

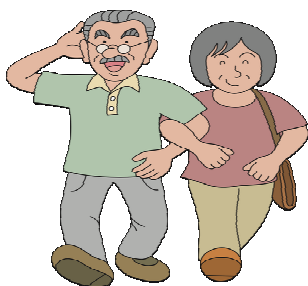


3 - Mettre en place un référentiel métiers des emplois administratifs dédiés aux IDiV et aux IP.

La CGC Finances Publiques est un syndicat catégoriel non corporatiste. Il n'est pas concevable d'opposer les IDiV et les IP qui se côtoient quotidiennement dans leur vie professionnelle. Les premiers relèvent de la carrière longue par le biais d'une sélection orale, les seconds relevant de la carrière courte par le biais d'un concours.

Nous constatons que la DGFIP utilise de plus en plus les IDiV comme des cadres « low cost » en les affectant sur des métiers traditionnellement exercés par les IP, sans contrepartie.

Nous proposons la mise en place d'une définition affinée de nos métiers administratifs en fonction des enjeux du poste occupé. Nous entendons favoriser le passage d'IDiV CN à IP dans les conditions décrites notre tract IDiV – CAPN 3.



4 – La valorisation des fins de carrière :

Le dispositif de promotion de fin de carrière existe pour les inspecteurs qui accèdent légitimement au grade d'IDiV et pour les IDiV CN qui deviennent HC. La DGFIP se doit d'appliquer aux autres grades le même dispositif.

COMMENT ?

Nous réclamons le retour des promotions de fin de carrière que la DGFIP a supprimé pour les IP à l'occasion de la mise en place du dispositif PPCR. Selon la CGC, les deux dispositifs peuvent coexister. Rappelons qu'avec le report d'un an du dispositif PPCR, **l'accès au grade d'AFIPA à titre personnel pour les 3 prochaines années à compter de 2019** permet un gain indiciaire pour les nombreux collègues IP qui vont partir à la retraite.

C'est par ailleurs en cohérence avec le dispositif qui est maintenu pour les IDiV CN qui accèdent à la HC lors des fin de carrières.

Nous revendiquons également la possibilité pour les **AFIPA** d'accéder à titre personnel au grade d'AFiP.

*****Vous êtes IP ou AFiPA, votez et faites voter CGC
à partir du 29 novembre 2018.*****